



DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: **90420421.1**

Int. Cl.⁵: **B42F 17/08, B42F 17/02, A47F 5/00, A47B 87/00**

Date de dépôt: **27.09.90**

Priorité: **29.09.89 FR 8913008**

Inventeur: **Mermillod, Jean-François**
La Clairière
F-74450 St Jean de Sixt(FR)

Date de publication de la demande:
03.04.91 Bulletin 91/14

Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES GB GR IT LI LU NL SE

Mandataire: **Ropital-Bonvarlet, Claude**
Cabinet BEAU DE LOMENIE, 51, avenue
Jean-Jaurès
F-69007 Lyon(FR)

Demandeur: **VAL-REX Société anonyme:**
Chemin de la Barthelasse B.P. 8
F-84600 Valreas(FR)

Module élémentaire pour la constitution de casiers de classement oblique.

- Classement.

- Le module est caractérisé en ce qu'il comporte des moyens complémentaires de liaison avec un module identiques, moyens comprenant :
- d'une part, deux bords latéraux (10) présentés par le dossier (4) et prolongés chacun par un retour d'équerre (11) s'étendant en direction de la base du dossier sensiblement à partir d'un plan fictif (P₁) parallèle au plan d'appui (P) et passant par le

second côté longitudinal (7),

- d'autre part, des conformations complémentaires (II) présentées par les deux côtés verticaux du bord d'appui (8) pour coopérer avec les retours d'équerre d'un autre module.

- Application à la constitution de caissons obliques.

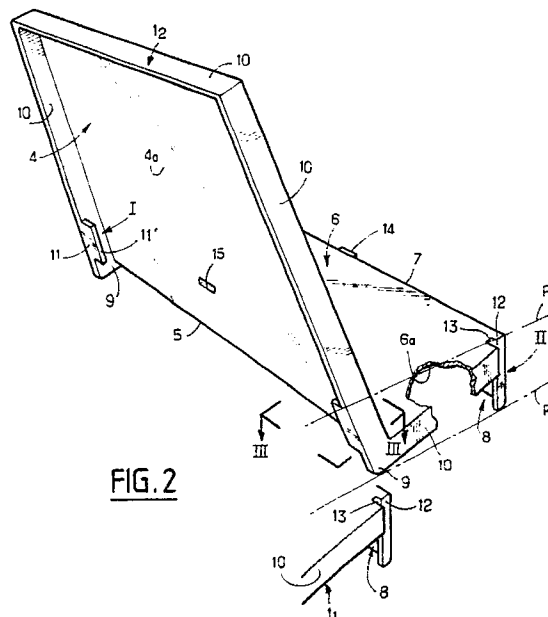


FIG. 2

MODULE ELEMENTAIRE POUR LA CONSTITUTION DE CASIERS DE CLASSEMENT OBLIQUE

La présente invention concerne le domaine du classement, du triage ou de la sélection d'objets plats, rigides et/ou flexibles ou souples et elle concerne, plus particulièrement, le triage, la sélection ou le classement de feuilles, feuillets, pochettes, susceptibles de faire l'objet d'utilisations ultérieures variées, telles que reliure, sélection, classement, consultation. Dans de nombreux domaines, il est utile, sinon nécessaire voire impératif, de pouvoir trier, classer ou sélectionner des documents selon différents critères de sélection ou de triage, de manière à disposer ensemble ceux répondant à un ou plusieurs de ces critères.

A cette fin, il a tout d'abord été proposé de disposer les documents dans des cases horizontales superposées possédant au moins une entrée facilitant l'introduction ou la reprise des documents.

De telles cases ou casiers ont été réalisés en de nombreuses manières différentes et, plus particulièrement, en matière plastique moulée.

Si une telle proposition peut être estimée satisfaisante lorsque le nombre de critères de sélection est relativement faible et que, par suite, l'exigence de nombre de cases nécessaires est réduite, en revanche il n'en est plus de même lorsque le nombre des critères augmente sensiblement.

Dans un tel cas, les cases superposées atteignent alors une hauteur difficilement compatible avec l'utilisation quotidienne ou encore avec le stockage ou les installations aptes à les supporter.

Dans le but de réduire cet inconvénient, il a été proposé de disposer des cases de manière verticale de façon à placer les documents sur tranche. Il devient possible avec une telle méthode de réaliser des installations moins encombrantes et plus stables, offrant une grande capacité de stockage et répondant à des critères de sélection multiples et variés.

Toutefois, cette proposition ne s'est pas non plus avérée satisfaisante en raison du caractère souple ou flexible des documents stockés. Comme généralement, les cases ou casiers ne sont pas pleinement occupés, les documents qui y sont disposés roulent ou se replient sur eux-mêmes par flexion ou flexibilité naturelle. Les utilisateurs rencontrent alors des difficultés pour la reprise, le prélèvement ou l'insertion des documents. Pour tenter de répondre à ce problème, différentes propositions ont été formulées pour que le classement de documents intervienne, non plus verticalement, mais obliquement.

Il convient de citer, notamment, l'enseignement divulgué dans ce sens par le brevet français **83 06 679** (2 544 667).

Selon cet enseignement, il est préconisé de

réaliser un casier oblique modulable pour le classement de documents en faisant appel à des ensembles élémentaires identiques, respectivement constitués par un dosseret, une embase s'étendant par un côté sensiblement à angle droit par rapport au dosseret et un bord d'appui prolongeant l'embase à partir du second côté et à l'opposé du dosseret.

De tels éléments peuvent être réalisés en plusieurs matières différentes.

La constitution d'un casier consiste à placer côte à côte les éléments identiques, de manière à délimiter, pour deux successifs et entre les dosserets et l'embase, un compartiment ouvert qui est incliné sur la verticale de la mesure correspondant à la hauteur du bord d'appui.

Selon cet enseignement, les côtés transversaux de l'embase sont pourvus de rebords repliés, de manière à pouvoir entourer un prolongement vers l'avant du bord d'appui afin de tenter une liaison entre deux éléments successifs.

Il est incontestable qu'une telle proposition a contribué à résoudre en partie le problème posé par le classement oblique de documents souples.

Toutefois, les moyens techniques mis en oeuvre et préconisés par ce brevet français ne donnent pas entière satisfaction pour ce qui concerne la liaison entre deux éléments successifs et, plus particulièrement, lorsque ceux-ci sont réalisés en matière plastique injectée.

L'objet de l'invention est de remédier à ces inconvénients en proposant des perfectionnements à la technique antérieure, perfectionnements qui sont principalement orientés vers la mise en oeuvre de moyens complémentaires de liaison, capables d'assurer une solidarisation temporaire de deux éléments successifs tout en autorisant une désolidarisation rapide en cas de besoin.

Les perfectionnements selon l'invention sont, plus particulièrement, conçus pour correspondre à une réalisation des éléments en matière plastique moulée ou injectée.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, l'invention préconise un module élémentaire pour la constitution de casiers de classement oblique, caractérisé en ce que les moyens complémentaires de liaison comprennent :

- d'une part, deux bords latéraux présentés par le dosseret et prolongés chacun par un retour d'équerre s'étendant en direction de la base du dosseret sensiblement à partir d'un plan fictif parallèle au plan d'appui et passant par le second côté longitudinal de l'embase,
- d'autre part, des conformations complémentaires présentées par les deux côtés verticaux du bord

d'appui pour coopérer avec les retours d'équerre d'un autre module identique.

Diverses autres caractéristiques ressortent de la description faite ci-dessous en référence aux dessins annexés qui montrent, à titre d'exemples non limitatifs, des formes de réalisation de l'objet de l'invention.

La **fig. 1** est un schéma explicatif illustrant le domaine d'application de l'invention.

La **fig. 2** est une perspective montrant une première forme de réalisation du module élémentaire selon l'invention.

La **fig. 3** est une coupe prise, à plus grande échelle, sensiblement selon le plan III-III de la **fig. 2**.

La **fig. 4** est une vue latérale en partie arrachée illustrant une autre forme de réalisation.

La **fig. 5** est une coupe partielle prise, à plus grande échelle, selon la ligne V-V de la **fig. 4**.

La **fig. 6** est une perspective partielle, en partie arrachée, montrant, à échelle différente, une autre forme de réalisation de certains des éléments constitutifs du module élémentaire.

La **fig. 7** est une coupe prise sensiblement selon le plan VII-VII de la **fig. 6**.

La **fig. 8** est une perspective montrant, à échelle différente, un autre aspect de la réalisation selon la **fig. 6**.

La **fig. 9** est une coupe partielle prise selon le plan IX-IX de la **fig. 8**.

La **fig. 10** est une coupe illustrant l'association des parties complémentaires selon les **fig. 7** et **8**.

La **fig. 11** est une perspective, à échelle différente, montrant une autre variante de réalisation de l'invention.

La **fig. 12** est une coupe partielle représentant l'assemblage de deux modules selon la **fig. 11**.

La **fig. 1** montre, de façon schématique, le domaine d'application de l'objet de l'invention consistant à vouloir former des casiers **C** de classement oblique à partir de modules élémentaires **1** disposés parallèlement côte à côte sur un support de référence **2**, tel qu'une étagère délimitée latéralement par deux parois, cloisons ou panneaux **3**. De manière connue, chaque module élémentaire **1** comprend, tel qu'illustré par la **fig. 2**, un dossieret **4** s'élevant, de préférence, à angle droit à partir du premier côté longitudinal **5** d'une embase **6** sensiblement rectangulaire. Le second côté longitudinal **7** de l'embase **6** est prolongé par un bord d'appui **8** dirigé à l'opposé du dossieret **4** par rapport à l'embase **6** et, de préférence, parallèlement à ce dernier. La hauteur du bord d'appui **8** est choisie largement supérieure à celle de points d'appui tels que **9** formés ou prévus à proximité du premier côté longitudinal **5** pour définir, avec le bord d'appui **8**, un plan d'appui **P** sur le support de référence

2. La hauteur du bord **8** est calculée de manière à conférer au dossieret **4** un angle α sur la verticale, par exemple un angle compris entre 10 et 20° et, de préférence, égal à 15°.

Selon l'invention, le module élémentaire **1** est, de préférence, réalisé en matière plastique par injection d'une seule pièce. Des dispositions classiques en la matière sont prévues pour conférer la raideur souhaitée à la fois à l'embase **6** et au dossieret **5**, tout en leur donnant une épaisseur minimale de matière première pour à la fois diminuer le coût de fabrication et réduire le poids.

Selon une disposition de l'invention, il est prévu de former le long des côtés du dossieret **4** et de l'embase **6**, un bord latéral **10** dit de raidissement s'étendant selon un angle, de préférence égal à 90° par rapport au plan du dossieret **4** et à celui de l'embase **6**. Le bord **10** est saillant par rapport à la face arrière **4a** du dossieret **4** et à la face arrière **6a** de l'embase **6**.

Selon l'invention, des moyens complémentaires de liaison sont prévus sur chaque module élémentaire, de manière à permettre l'assemblage de deux modules élémentaires, identiques, disposés successivement et parallèlement l'un à l'autre comme illustré par la **fig. 1** pour définir, entre eux, un casier de classement oblique Couvert, dont les parois latérales sont constituées par les dossierets **4** et dont le fond est constitué par l'embase **6** du premier module élémentaire mis en place.

Ces moyens complémentaires de liaison comprennent des moyens **I** prévus en relation avec le dossieret **4** et des moyens complémentaires **II** ménagés le long des côtés transversaux de l'embase **6**, de préférence en relation avec le bord d'appui **8**.

Dans la forme de réalisation selon les **fig. 2** et **3**, les moyens de liaison **I** comprennent deux retours d'équerre **11** qui sont formés par les bords latéraux **10** pour s'étendre sensiblement parallèlement à la face **4a** du dossieret **4**. Les retours d'équerre **11** sont formés sensiblement à partir d'un plan de référence **P₁** parallèle au plan d'appui **P** et passant par le second côté longitudinal **7**. A partir de cette position de référence, les retours d'équerre s'étendent vers la base du dossieret **4** en direction des points d'appui **9** sur une longueur qui est au maximum égale à la hauteur du bord d'appui **8**.

Les moyens complémentaires **II** sont constitués par des conformations complémentaires qui sont présentées par les côtés transversaux du bord d'appui **8**, considérés seuls ou en association avec la partie attenante des côtés transversaux de l'embase **6**. Dans une première forme de réalisation, les moyens **II** font intervenir un dégagement **12** des côtés transversaux du bord **8**. Chaque dégagement **12** possède une profondeur égale à l'épaisseur du bord latéral **10**. Les moyens **II** complémentaires

font aussi intervenir une rainure **13** qui est ménagée dans l'embase **6** à partir du dégagement **12** sur une profondeur correspondant à l'étendue transversale des retours **11**. Il est évident qu'une même conformation est adoptée pour les deux côtés du bord d'appui **8** et de l'embase **6**.

Comme cela ressort des **fig. 2** et **3**, les moyens **I** et **II** permettent, après la mise en place d'un module élémentaire tel que **1₁**, de disposer un module élémentaire **1₂** en superposition partielle, de manière à aligner les retours d'équerre **11** avec les rainures **13**, tout en disposant les deux bords latéraux **10** du dosseret **4** à l'aplomb des dégagements **12**. Il suffit, ensuite, de déplacer le module élémentaire **1₂** dans le sens de la flèche **f₁** pour assurer l'engagement des retours d'équerre **11** dans les rainures **13** où ils se comportent comme des languettes. Dans une telle position illustrée par la **fig. 3**, les moyens **II** du module **1₁** sont entourés par les moyens **I** du module **1₂** avec coopération de surfaces sur une longueur au moins équivalente à celle des retours d'équerre **11**. Il en résulte une liaison latérale et transversale certaine des deux modules élémentaires assemblés qui présentent une bonne résistance au pivotement relatif sous charge le long d'une ligne passant par les points d'appui **9**, en raison des longueurs d'emboîtement et de coopération entre les moyens **I** et **II**.

Une liaison plus ferme pourrait intervenir en prévoyant de former, sur le bord **11'** de chaque retour d'équerre **11**, une empreinte positive ou négative apte à coopérer avec une empreinte complémentaire présentée par le fond de la rainure **13**. De tels moyens non illustrés aux dessins peuvent consister en deux bossages ou un creux présentés par le bord **11'**, de manière à emboîter, par exemple, l'épaisseur de l'embase **6**. Par de tels moyens, il devient possible d'obtenir un verrouillage élastique entre les modules élémentaires **1₁** et **1₂**.

A titre de variante, le verrouillage élastique de deux modules élémentaires assemblés peut aussi intervenir en prévoyant de former, à proximité du second côté **7** et sur la face extérieure du bord d'appui **8**, au moins une conformation en saillie **14** tel qu'un bossage ou analogue et, de façon correspondante, dans le dosseret **4** au moins une fenêtre, encoche, fente ou cuvette **15** complémentaire. Après emboîtement comme dit ci-dessus, le verrouillage intervient lorsque la saillie **14** du module élémentaire **1₁** est engagée à force dans la fenêtre **15** du module **1₂**.

Les **fig. 4** et **5** montrent une variante de réalisation selon laquelle les moyens **I** sont constitués, sur chaque côté transversaux du bord d'appui **8**, par une languette **20** s'étendant, de préférence, sur toute la hauteur de ce bord d'appui. La languette **20** est séparée du bord latéral **10** longeant le côté transversal de l'embase **6** par une rainure **13** cor-

respondant à l'épaisseur du retour d'équerre **11** constitutif des moyens **II**. De préférence mais non exclusivement, la languette **20** peut présenter la même épaisseur que le bord **8** et, dans un tel cas, une nervure de raidissement **21** est alors prévue sur la face arrière **8a** du bord d'appui **8**.

Selon cette variante de réalisation, les moyens **II** font toujours intervenir le rebord latéral **10**, ainsi que le retour d'équerre **11**, de manière que l'assemblage de deux modules élémentaires **1₁** et **1₂** s'obtienne par glissement de la languette **20** derrière le retour **11** contre lequel cette languette est maintenue par l'intermédiaire d'une moulure de raidissement **22** formée à partir de la face arrière **4a** du dosseret **4**. Il doit être considéré que des moyens de verrouillage élastique identiques ou équivalents à ceux décrits précédemment peuvent être prévus de façon complémentaire.

Un autre exemple de réalisation est illustré par les **fig. 6** et **7** montrant que le retour d'équerre **11** est constitué par deux pattes **30** séparées l'une de l'autre, la patte supérieure étant réunie à la face **4a** du dosseret **4** par une barrette transversale **31**. Selon ce mode de réalisation, il doit être considéré que le moyen d'assemblage complémentaire **I** peut aussi être remplacé par un retour **11** du type de l'exemple selon la **fig. 2**. La barrette **31** comporte, de préférence, comme cela est illustré par la **fig. 7**, une largeur égale à la hauteur du retour **11** ou des pattes **30** le constituant.

Dans un tel exemple de réalisation, les moyens complémentaires **II** prévus à proximité et en relation du bord **8** et des côtés transversaux de l'embase **6** sont constitués comme illustré par les **fig. 8** et **9** par un logement **32** comprenant une rainure **33** et un dégagement **34** ménagé à partir de la face supérieure **6b** de l'embase **6** et depuis le second côté longitudinal **7**. La profondeur et la longueur du dégagement **34** correspondent respectivement à la mesure transversale et à l'épaisseur de la barrette **42**. Comme dans l'exemple précédent, la longueur du bord **8** est réduite de chaque côté d'une mesure correspondant à l'épaisseur des retours **11** ou des pattes **30**.

La coopération des moyens **I** et **II** lors de l'assemblage d'un module **1₂** avec un module **1₁**, comme illustré par la **fig. 6**, fait intervenir un glissement relatif dans le sens de la flèche **f₁** pour engager les retours **11** ou les pattes **30** dans les rainures **32**, afin d'emprisonner, entre ces retours et les dosserets, les parties correspondantes des côtés transversaux du bord d'appui **8**. L'engagement maximal est atteint lorsque les deux barrettes **31** sont emboîtées dans les deux dégagements **34**. Dans cette position telle qu'illustrée par la **fig. 10**, les bords latéraux **10** du module élémentaire **1₂** viennent alors affleurer les bords latéraux **10** du module **1₁**.

La **fig. 11** montre une autre variante selon laquelle les moyens **I** sont constitués par des retours **40** qui peuvent être formés dans le plan des bords **10** ou être décalés en retrait par rapport à ces derniers. Les retours **40** s'étendent à partir de segments de parois **41** inclinés de façon convergente en direction l'un de l'autre et vers le côté longitudinal **5** de l'embase **6**. Les segments de parois **41** sont bordés en tête par une moulure saillante **42**.

Selon cette variante, des moyens complémentaires **II** dans les côtés transversaux du bord d'appui **8**, comprennent, en dessous du plan de l'embase **6**, un logement **43** complémentaire à la moulure et une partie **44** faisant suite au logement **43** et s'étendant de façon inclinée complémentaiement au segment **41**.

La constitution de casiers obliques consiste à emboîter les côtés transversaux du bord **8** d'un module entre les segments de parois **41** du module le précédant, pour assurer un verrouillage par encliquetage relatif entre les moulures **42** et les logements **43**, comme cela apparaît à la **fig. 12**. Dans cette position, les modules sont immobilisés relativement dans les trois directions. Un tel verrouillage peut aussi intervenir par simple coincement des parois **41** et **44** ou, encore, par l'intermédiaire des moyens **14** et **15** décrits précédemment.

Comme cela ressort des dessins et de la description qui précède, les moyens complémentaires **I** et **II** permettent d'établir un assemblage du type à rainure et languette ou à glissière entre les côtés du dossier **4** et les côtés du rebord d'appui **8**. Il en résulte une solidarisation efficace contre tout glissement transversal ou latéral et une immobilisation s'opposant à tout risque de pivotement de l'un des modules élémentaires par rapport à un autre par exemple sous l'effet de la charge s'appuyant sur le dossier **4**.

Un autre avantage d'un objet de l'invention réside dans la construction particulièrement simple des moyens complémentaires **I** et **II** qui peuvent facilement venir de moulage lorsque le module est réalisé en matière plastique injectée.

Revendications

1 - Module élémentaire pour la constitution de casiers (**C**) de classement oblique, du type comprenant une paroi ou dossier (**4**) s'élevant sensiblement à angle droit à partir d'un premier côté longitudinal (**5**) d'une embase (**6**) sensiblement rectangulaire dont le second côté longitudinal (**7**) est pourvu d'un bord d'appui (**8**), dirigé à l'opposé du dossier et dont la hauteur est supérieure à celle de points d'appui (**9**) prévus à proximité du premier côté et avec lesquels il définit un plan (**P**) d'appui

sur un support de référence (**2**), de préférence plan, et des moyens complémentaires (**I-II**) de liaison étant prévus pour assurer l'assemblage de deux modules élémentaires disposés successivement et parallèlement pour définir entre eux un casier de classement oblique ouvert dont les parois latérales sont constituées par les dossier et dont le fond est constitué par l'embase,

caractérisé en ce que les moyens complémentaires de liaison comprennent :

- d'une part, deux bords latéraux (**10**) présentés par le dossier (**4**) et prolongés chacun par un retour d'équerre (**11**) s'étendant en direction de la base du dossier sensiblement à partir d'un plan fictif (**P₁**) parallèle au plan d'appui (**P**) et passant par le second côté longitudinal (**7**),

- d'autre part, des conformations complémentaires (**II**) présentées par les deux côtés verticaux du bord d'appui (**8**) pour coopérer avec les retours d'équerre d'un autre module.

2 - Module élémentaire selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque retour d'équerre (**11**) est raccordé au dossier (**4**), en partie supérieure, par une barrette transversale (**31**) et en ce que la conformation complémentaire (**II**) présente un logement ouvert (**34**) ménagé dans la face supérieure (**6b**) de l'embase (**6**) pour recevoir ladite barrette.

3 - Module élémentaire selon la revendication 1 ou 2,

caractérisé en ce que la conformation complémentaire (**II**) est constituée par une rainure (**13, 33**).

4 - Module élémentaire selon la revendication 1 ou 2,

caractérisé en ce que la conformation complémentaire (**II**) est constituée par une languette (**20**).

5 - Module élémentaire selon la revendication 1 ou 4,

caractérisé en ce que chaque retour d'équerre (**11**) coopère avec la face intérieure de la languette (**20**) du bord d'appui (**8**) sur la face extérieure (**6b**) duquel prend appui une nervure (**22**) saillant à partir de la face arrière (**4a**) du dossier (**4**).

6 - Module élémentaire selon la revendication 1 ou 5,

caractérisé en ce que chaque retour d'équerre (**11**) comporte au moins une empreinte de verrouillage élastique apte à coopérer avec une empreinte complémentaire présentée par la conformation complémentaire correspondante d'un autre module.

7 - Module élémentaire selon la revendication 1, caractérisé en ce que des moyens de verrouillage élastique complémentaires (**14, 15**) sont prévus dans le dossier et sur le second côté longitudinal de l'embase.

8 - Module élémentaire selon la revendication 1, caractérisé en ce que le retour d'équerre (**11**) borde un segment de paroi (**41**) s'étendant, à partir d'une moulure saillante (**42**), en direction du se-

cond côté longitudinal de l'embase en étant incliné de façon convergente vers le segment du second bord latéral et en ce que le moyen complémentaire (2) comprend, dans le côté transversal du bord d'appui (8) et en dessous du plan de l'embase, un logement (43) auquel fait suite une partie (44) inclinée complémentaiement au segment (41).

5

9 - Ensemble de casiers obliques de classement constitué par une pluralité de modules élémentaires selon l'une des revendications 1 à 7, assemblés par les moyens de liaison.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

6

FIG. 1

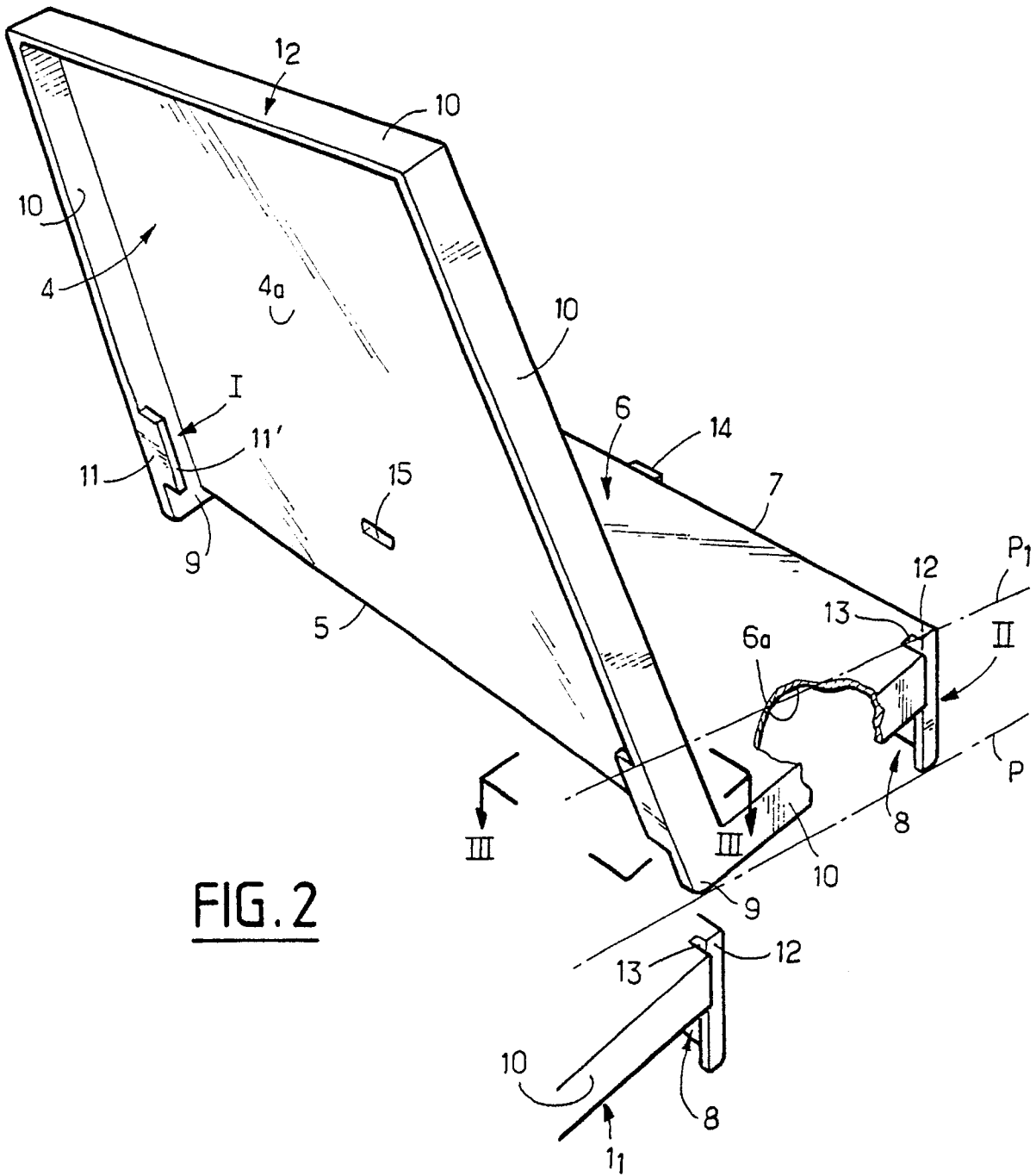
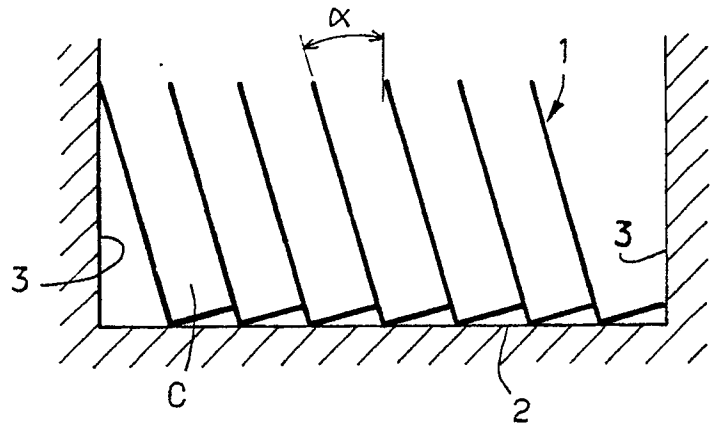


FIG. 2

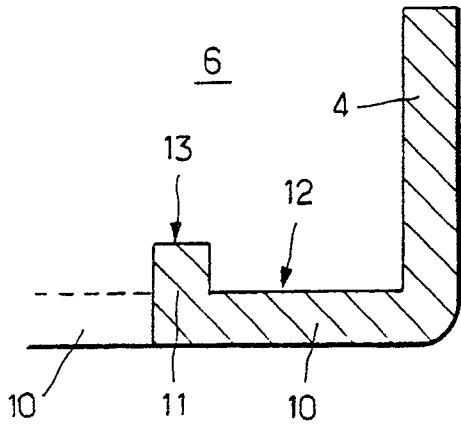


FIG. 3

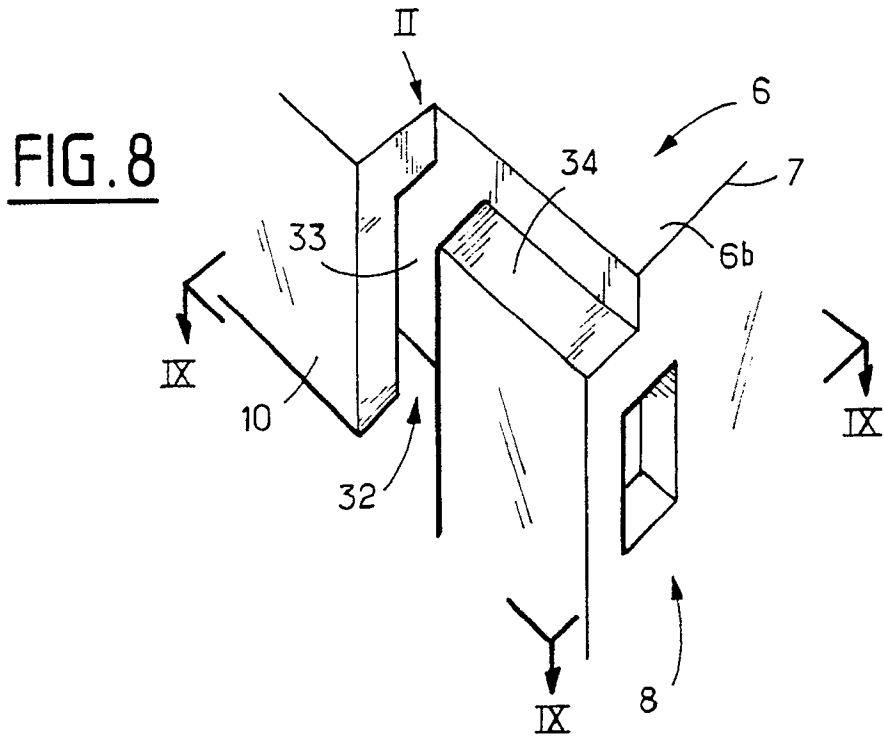


FIG. 8

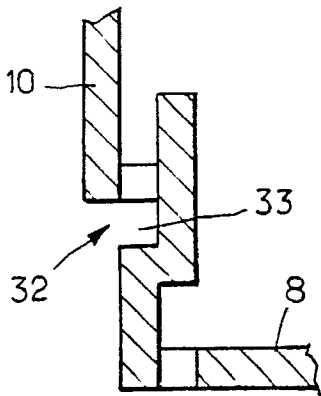


FIG. 9

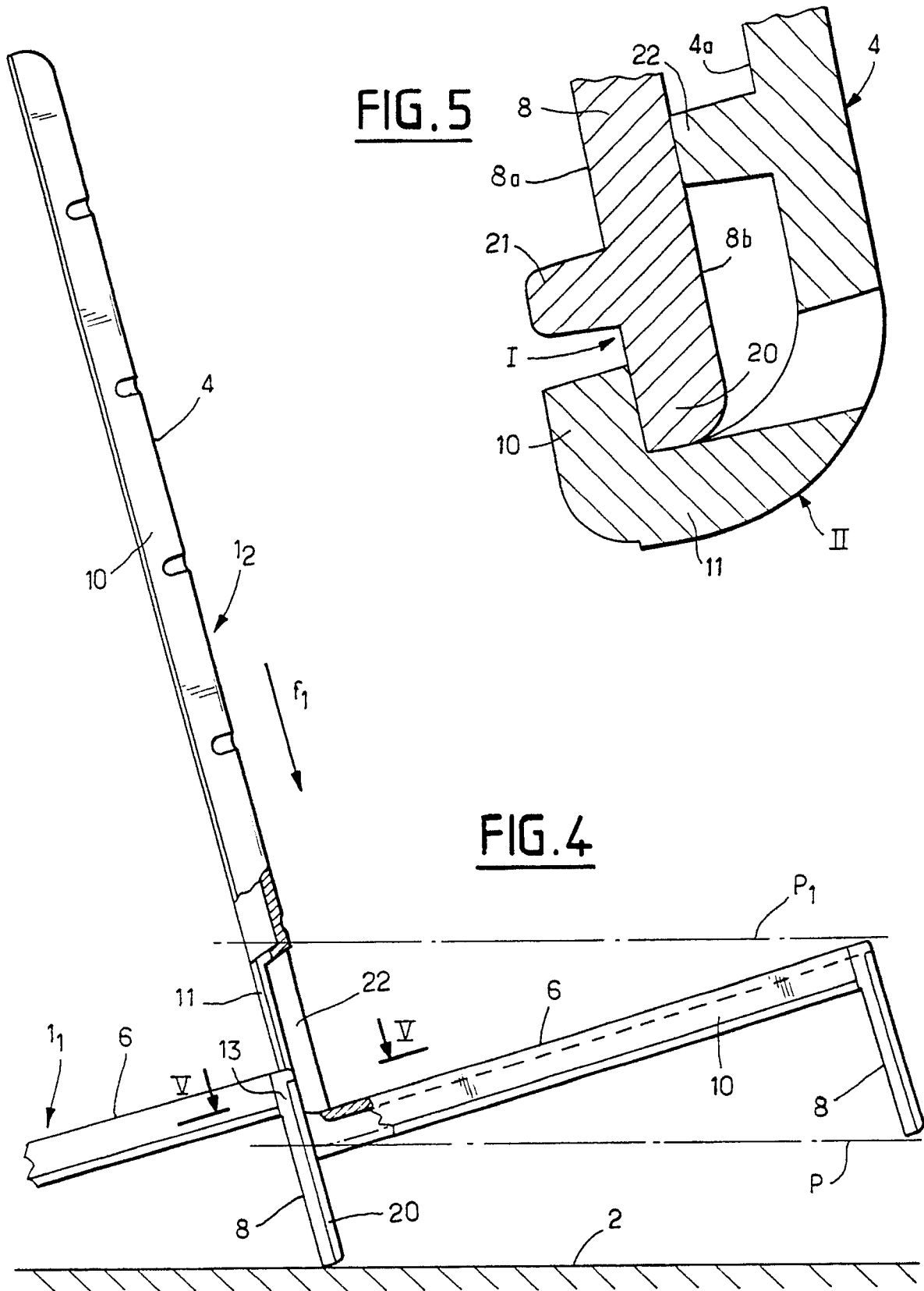


FIG. 6

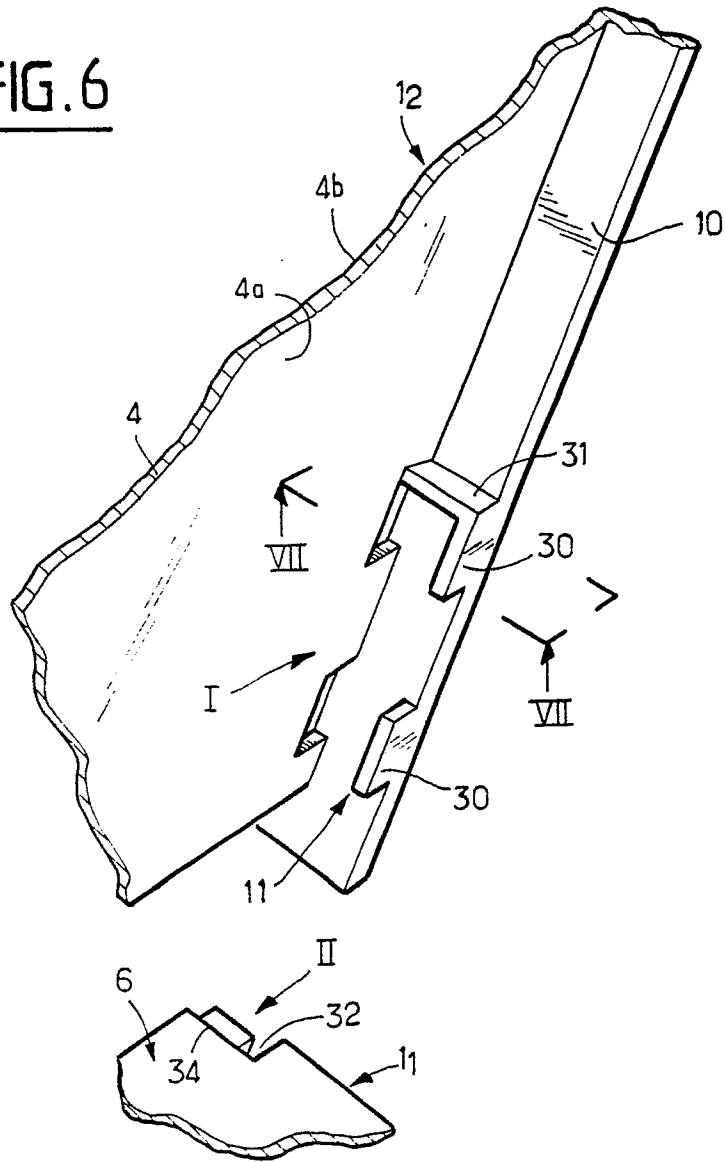


FIG. 7

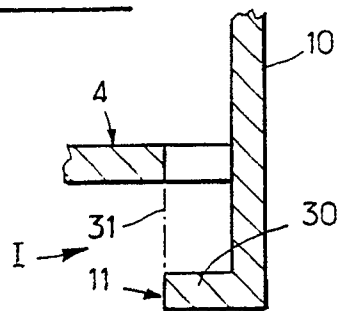
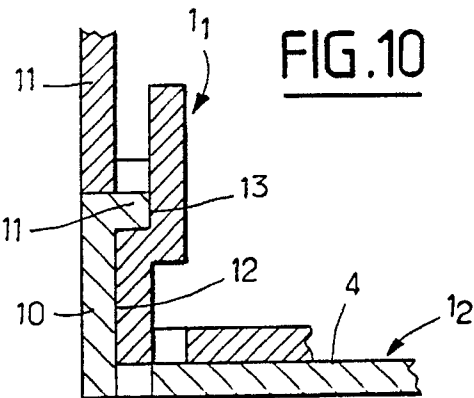


FIG. 10



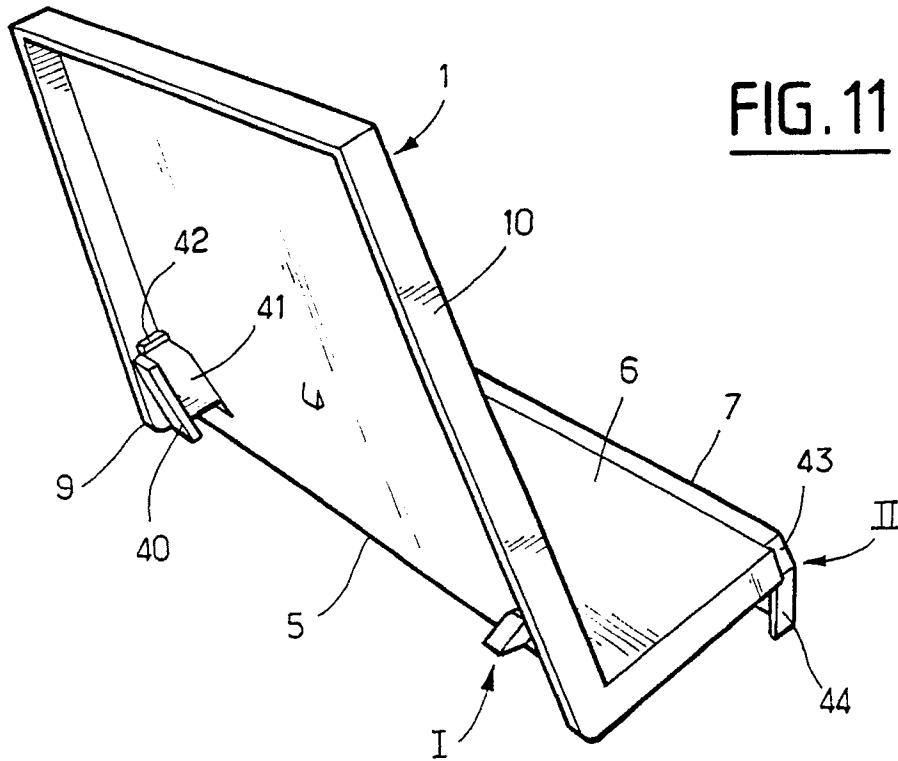


FIG. 11

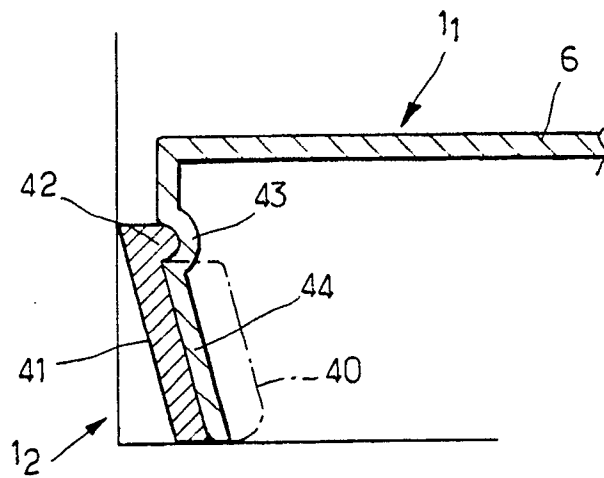


FIG. 12



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	EP-A-0 123 614 (SERVICES EQUIPEMENTS FRANCE) * page 2, ligne 29 - page 4, ligne 30; figure 7 & FR-A-2544667 (Cat. D) * - - - -	1,9	B 42 F 17/08 B 42 F 17/02 A 47 F 5/00 A 47 B 87/00
A	CA-A-1 046 124 (WILLIAMS) * page 2, ligne 25 - page 5, ligne 18; figures 1-2 * - - - -	1,9	
A	US-A-1 379 790 (WATERHOUSE) * le document en entier * - - - -	1,9	
A	US-A-3 023 907 (ROSS) * colonne 4, ligne 57 - colonne 6, ligne 18; figure 10 * - - - -	1,9	
A	EP-A-0 307 359 (DUBAS) * le document en entier * - - - - -	1,9	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			B 42 F A 47 F A 47 B
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		15 janvier 91	KOCH J-M.L.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		D : cité dans la demande	
A : arrière-plan technologique		L : cité pour d'autres raisons	
O : divulgation non-écrite		& : membre de la même famille, document correspondant	
P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention			